

COMMUNE D'ARREST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 22 septembre 2015

Le vingt-deux septembre deux mille quinze, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Jean-René LELONG, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de MM. Davy PACQUES, Cyril GUILBAUT et Patrick DRON, excusés. Mme Delphine FORESTIER est désignée comme secrétaire. Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

L'organisation des repas de la cantine et l'heure de remontée des enfants dans la cour de l'école ne posent plus de problème désormais, malgré des effectifs déjà importants en ce début d'année. Un garde-corps et une rampe ont été posés par l'entreprise MECAFERRONN au niveau du muret et des marches impasse des écoles. Une réunion concernant les activités périscolaires s'est tenue il y a quelques jours ; le conseil déplore le manque d'implication des parents, seules deux familles étant représentées.

M. Philippe LAFOLIE et Mme Bénédicte FOUQUEMBERG ont obtenu auprès de la bibliothèque départementale de la Somme un bon nombre de livres qui vont permettre d'étoffer le stock d'ouvrages de la bibliothèque. Une étagère supplémentaire sera achetée.

La commission voirie se réunira prochainement afin d'évoquer l'entretien des espaces publics dans le village.

Mme Marlène FORESTIER a été recrutée quinze jours pour aider Mme Sabine DUFRIEN lors du grand ménage des écoles du mois d'août. Elle est ensuite intervenue sur le nouveau bâtiment communal et n'a pas compté ses heures lors de ce ménage. Le conseil municipal la remercie.

I- BUDGET SUPPLEMENTAIRE M49 ASSAINISSEMENT 2015

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget supplémentaire M49 2015 tel qu'il est présenté, permettant l'inscription budgétaire des résultats votés au compte administratif de l'année précédente. Ainsi, la somme de 4 126 euros est inscrite en déficit d'investissement reporté (001) et en autofinancement (1068), alors que 67 186 euros, représentant le solde disponible en fin d'exercice, sont inscrits en affectation du résultat reporté (002) et en entretien et réparations (615).

Depuis la réparation de la grosse fuite détectée il y a quelques mois sur le réseau d'assainissement, les volumes d'eau relevés au niveau du poste de refoulement de Drancourt ont bien diminués par rapport à l'an passé. Notons cependant que la pluviométrie est différente d'une année à l'autre.

II- ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Un Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP) doit être déposé pour le 27 septembre 2015 pour les établissements recevant du public qui ne sont pas aux normes. Mme Lysiane JOLY expose au conseil municipal le rapport établi par le cabinet QCS Services tel qu'il a été étudié en commission « bâtiments » le jeudi 10 septembre dernier.

Les préconisations et les travaux à mettre en place sont programmés sur 3 ans : par exemple, l'accessibilité de l'église peut être résolue en 2016 pour peu de frais. L'accès à la salle des fêtes et l'aménagement d'une place de stationnement « personnes handicapées » également. L'aménagement des allées du cimetière, obligatoire, pourrait venir par la suite. Une place de stationnement devra être réalisée au stade, ainsi qu'un chemin carrossable permettant d'atteindre un abri à confectionner en bordure de terrain. La pose de rampes pour accéder aux salles de classe est à prévoir à l'école (2016-2017), ainsi que la pose de rappels tactiles et visuels sur les marches donnant sur la rue. L'entrée et la sortie des classes devront à terme se faire côté église. Pour ce qui est des sanitaires de l'école et de la salle des fêtes, aucune des installations actuelles n'est aux normes. Le problème devant être étudié dans son ensemble et les coûts étant fort élevés, ces travaux seront repoussés au maximum, soit 3 ans. Notons qu'en ce qui concerne les wc publics sur la place et au cimetière, ceux-ci devront être refaits dans les normes, ou supprimés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité l'agenda d'accessibilité programmée tel qu'il est présenté et autorise M. le Maire à déposer la demande de validation de l'agenda auprès des services de l'Etat.

III- MANIFESTATIONS A VENIR

Maisons fleuries

La cérémonie de remise des prix aura lieu le jeudi 1^{er} octobre à 18h30. 540 euros de prix seront distribués. M. Rodolphe GROSLEZIAT présentera un exposé concernant « le jardinage et l'espace public ».

Des bulbes de jonquille ont été achetés à La Potagère à cette occasion, et également pour permettre de fleurir le village. La commission se réunira à ce sujet dans les jours prochains.

Courir pour Curie

La manifestation n'aura pas lieu cette année. Une urne sera mise à la disposition de chacun au secrétariat de mairie pour recueillir des dons éventuels.

Opération Brioches

L'opération se déroulera le samedi 10 octobre, à partir de 13h30.

Cérémonie de remise des tenues de feu aux sapeurs-pompiers

Une cérémonie sera organisée en présence de M. le député Jean-Claude BUISINE, qui a financé en partie l'achat des tenues, et de M. Stéphane HAUSSOULIER, président du SDIS 80, le samedi 17 octobre à 15h00. Les pompiers effectueront à cette occasion une démonstration, et la caserne pourra être visitée. Un vin d'honneur sera ensuite offert par la commune à la salle des fêtes.

Informations

Un flyer reprenant ces diverses manifestations sera distribué dans les boîtes aux lettres. Les dates et le lieu de vote des prochaines élections régionales seront également insérés : dimanches 6 et 13 décembre dans la salle BCD de l'école, de 8h00 à 18h00.

Les nouveaux horaires du secrétariat de mairie, avancés d'un quart d'heure chaque jour, seront également précisés.

IV- PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

A compter du 1^{er} janvier 2016, le POS communal deviendra caduc, sauf si le conseil municipal engage une procédure de révision pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme. Vu le coût d'une telle procédure, et considérant les possibilités de construire qu'offrira le futur lotissement, le conseil décide de ne pas s'engager dans une telle révision dans l'immédiat. Le régime du Règlement National d'Urbanisme s'imposera donc sur le territoire communal.

La compétence d'instruction des autorisations d'urbanisme est désormais transférée à la Communauté de communes ; les certificats et les déclarations préalables ne créant pas de surface au plancher restent de la compétence communale. Le Maire continue d'être responsable et signataire de toutes les autorisations d'urbanisme. Une convention est mise en place pour gérer la mise à disposition de ce « service commun » par la Communauté de communes. Les tarifs de participation de la commune y sont établis. Le conseil municipal approuve le principe de cette convention.

V- QUESTIONS DIVERSES

FPIC

Suite à la délibération du conseil communautaire en date du 13 avril 2015, le conseil municipal accepte que les sommes perçues par l'Etat concernant le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) soient reversées à la CCBSS, sous le régime de la répartition dérogatoire libre. Cette somme, déjà versée dans les caisses des communes en 2015, sera remboursée en 2016 à la Communauté de communes.

Travaux divers

Les travaux rue Machet Chollet se terminent, le tapis d'enrobé est posé. Restent les panneaux à mettre en place ainsi que la signalisation horizontale qui sera peinte prochainement. A cette occasion, il sera demandé au Conseil Départemental si la rue à Cailloux (RD 106), peut être repeinte également.

Suite à la remarque désobligeante d'un riverain de la rue reprochant à la municipalité de ne pas suivre les travaux, il est rappelé que M. le Maire et ses adjoints participent chaque mercredi à une réunion de chantier sur place, avec le Département, le cabinet V3D et les entreprises concernées.

Pour ce qui est des logements OPSOM, le bail emphytéotique a été signé ce jour. Le terrassement devrait commencer incessamment.

Les fouilles au lotissement de La Sollette ne pourront être évitées. L'Etat devrait cependant financer la moitié de leur coût ; elles pourraient durer six mois. La Communauté de commune réfléchit actuellement à la façon d'absorber ce coût supplémentaire sans déséquilibrer le financement du projet.

Rue du Stade, le bordurage est terminé. Reste le remblai qui sera effectué comme convenu par les employés communaux, afin de faire baisser le coût des travaux. Les abords du cimetière seront par la même occasion aménagés. M. le Maire précise qu'un vérin de la fourche de tracteur a encore lâché, mais que la garantie couvre ce problème.

Pour ce qui est du gaz, l'emplacement retenu au niveau du stade pour la cuve ne convient finalement pas : le camion gros-porteur ne peut y accéder convenablement. Le propriétaire qui a été sollicité pour vendre une parcelle rue de Catigny à la commune a finalement refusé.

Des plans sont distribués aux conseillers afin qu'ils réfléchissent aux futures utilisations du nouveau bâtiment communal. Deux journées de nettoyage extérieur ont déjà été organisées par les conseillers en août dernier. Deux nouveaux week-ends sont déjà programmés fin octobre ; d'ici-là, les employés communaux auront débroussaillé le plus gros de l'arrière du bâtiment.

Rapport VERITAS

M. Stéphane BOURGEOIS donne le compte-rendu de son analyse des rapports VERITAS concernant l'école et la salle des fêtes. Certains travaux pourraient être entrepris par les employés, d'autres nécessitent l'intervention d'un électricien. Une réunion sera programmée prochainement afin de fixer la répartition des tâches et le calendrier d'intervention.

Pour ce qui est de la salle des fêtes, le bruit de la hotte et la présence de rouille semblant venir du chauffe-eau sont également évoqués.

Reprise de concessions

M. le Maire explique que suite à la procédure de reprise de concessions sur les tombes en état d'abandon au cimetière, certains emplacements vont pouvoir être de nouveau cédés. Le problème est que le coût de l'exhumation des restes, incombant à la commune, est très élevé lorsque les corps se trouvent en pleine terre, notamment suite au temps passé pour terrasser (1 500 euros environ). Le conseil décide donc, après en avoir délibéré, de financer la dépose des anciens monuments et l'exhumation, mais de laisser à la charge du concessionnaire le terrassement, obligatoire de toute façon pour l'acheteur lors de la confection d'un caveau. Le conseil décide qu'en cas de présence d'un caveau en bon état, utilisable par le concessionnaire, la place sera vendue 1 000 euros. M. Armel BOUCHARD explique également que pour quelques cas où le monument est réparable, la commune peut se charger des travaux de remise en état plutôt que de reprendre la concession.

Agent postal communal

Le contrat de Mme Sandrine BOULANGER est renouvelé pour six mois supplémentaires.

DPU

Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur la vente des propriétés de M. Mme MORTEUX Michel (E868-869) et de la COMAP (opération interne E563-796-799-859-860-972 et 974).

Demande de subvention

Le conseil municipal accepte de verser une subvention 100 euros aux Restaurants du cœur (Amiens) pour l'année 2015.

Décorations de Noël

M. Olivier SABRAS et sa fille Audrey seront contactés pour savoir s'ils acceptent de continuer cette année la confection des personnages de Noël dans le village.

Colis de Noël

Suite à la réclamation d'un propriétaire de résidence secondaire, le conseil municipal édicte le principe par lequel les colis de Noël ne seront distribués qu'aux résidents inscrits sur la liste électorale.

VI- QUESTIONS D'INITIATIVES

Des dysfonctionnements sur l'éclairage public ont été constatés dernièrement. L'électricien chargé de l'entretien essaye actuellement de régler ces problèmes.

M. Sylvain PROBOLA s'interroge de nouveau sur la sécurisation de la place. M. le Maire répond qu'il doit contacter le cabinet V3D afin d'établir le projet de pose de plateaux surélevés.

Les batteries des deux radars ont dû être remplacées, ainsi que le capteur de véhicules des deux appareils. Le radar de la rue de Catigny qui vient de revenir de réparation sera réinstallé cette semaine. Les employés tenteront de réorienter les radars de façon à ce qu'ils ne captent plus les véhicules aussi loin.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG souhaite que les personnes ayant demandé une autorisation de construire l'affichent sur leur chantier. Elle aimerait également qu'il soit vérifié sur place que les constructions sont conformes aux demandes déposées. Il est répondu que la conformité des travaux est désormais basée sur un système déclaratif du demandeur, en fin de réalisation.

